

### Nomenclature

La Dombes est le siège d'une agriculture d'étang singulière et localisée qui fait se succéder périodiquement pisciculture et céréaliculture sur une même surface. Les régimes de faire-valoir et les modes d'appropriation du sol, la diversité des utilisateurs du milieu, le système d'exploitation, l'organisation sociale, le poids des activités cynégétiques constituent les principaux paramètres qui déterminent le fonctionnement de ces étangs « cultivés » de façon extensive. Ici, le paysage présente la particularité de changer complètement de physionomie d'année en année, au fil des périodes d'eau et d'assec. Ce système hydraulique agro-piscicole est l'un des plus grands ensembles d'étangs continentaux exploités en France.

L'origine et le sens du mot Dombes, difficiles à vérifier, continuent de faire débat. Le *s* final n'implique pas l'idée de pluriel, puisque les locaux disent « la » Dombes. Il est assez généralement admis que cette forme représente une désinence contractive du bas latin *pagus dumbensis*.

### Localisation géographique

La Dombes fait partie du département de l'Ain et se situe au nord-est de Lyon. C'est un plateau faiblement ondulé, légèrement incliné vers Bourg-en-Bresse, dont l'altitude moyenne avoisine 280 mètres. Ses limites sont bien marquées au sud, à l'est et à l'ouest, le plateau dominant les cours d'eau respectifs du Rhône, de la Saône et de l'Ain par des abrupts – les côtières – de 50 à 120 mètres de dénivelé. Au nord, les limites sont plus floues et le passage de la Dombes à la Bresse s'effectue insensiblement à la hauteur de Servas. La « Dombes des étangs », constitue le cœur de cette région originale. La Dombes administrative définie par l'Insee, comporte une trentaine de communes dont les plus importantes sont Chalamont, Villars-les-Dombes, Saint-Paul-de-Varax et Saint-André-de-Corcy.

Il y a 250 000 ans environ, les invasions glaciaires ont joué un rôle important dans la constitution des paysages actuels. En effet, elles sont à l'origine, à la fois du relief peu marqué de collines morainiques et de la qualité des sols caractérisés par leur imperméabilité, due à une forte teneur en argile. La quasi-absence de pente et la nature des sols ont permis l'installation des étangs ; elles sont aussi responsables de la difficile mise en valeur des terres.

Le climat est de type continental avec des hivers froids et des étés chauds, les brouillards sont fréquents. Dépassant le millier, d'une surface allant de 5 à plus de 100 ha, les étangs couvrent environ 11 000 ha, soit 10 à 12 % de l'occupation des sols en zone centrale, après

avoir inondé jusqu'à un cinquième du territoire au XIX<sup>e</sup> siècle.

### Conduite technique

#### Circulation de l'eau et travaux du sol

Les étangs de la Dombes sont avant tout – d'un point de vue historique et écologique – des plans d'eau peu profonds à vocation cyprinicole... Le savoir-faire s'est par conséquent organisé autour de la carpe jusqu'à nos jours.

Ce système d'exploitation original fait alterner l'élevage de poisson pendant la période en eau (appelée évolage, du latin *eve*, l'eau) et la culture de céréales en assec, selon un cycle régulier. Traditionnellement, une année d'assec avec culture d'avoine était suivie de deux années d'eau. Aujourd'hui, maïs, avoine ou – plus rarement – blé sont cultivés, avec une nette tendance à l'allongement de la période en eau, d'une durée pouvant aller jusqu'à quatre ou cinq années.

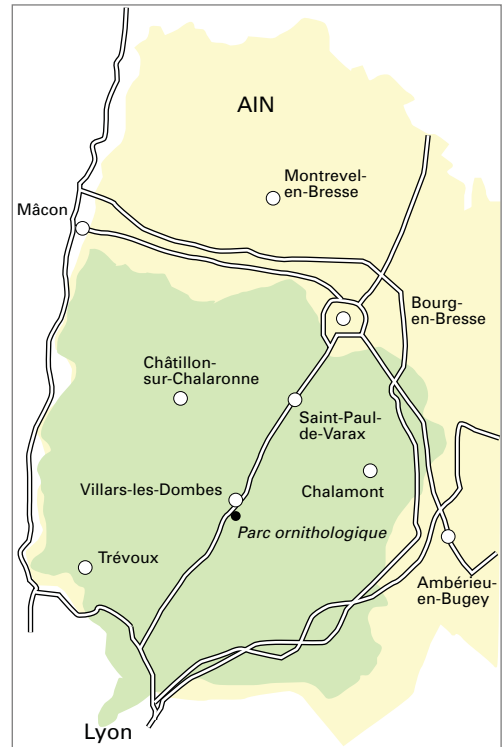
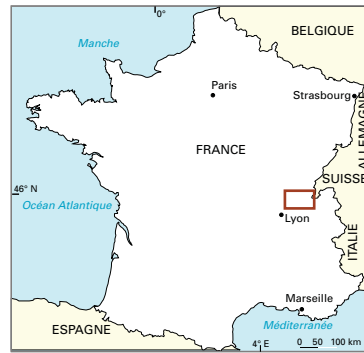
L'eau joue un rôle fondamental en Dombes. Tour à tour maudite, convoitée ou attendue, elle est à l'origine des réseaux parfois denses de fossés destinés à faire écouler les eaux en excès et à alimenter les étangs. Ces derniers se remplissent uniquement par les eaux pluviales qui ruissellent sur les bassins versants et par celles qui arrivent des vidanges ou des trop-pleins des étangs supérieurs. Chaque étang possède un fossé de vidange et un fossé d'arrivée d'eau. Les eaux superflues sont évacuées par l'ébie (trop-plein). Ces différents fossés communiquent très souvent entre eux

et reçoivent les eaux « de terres », formant un réseau hydrographique d'une complexité variable selon la topographie, le nombre et la superficie des étangs. Les exploitants interviennent sur ce réseau en barrant ou laissant s'écouler l'eau, selon qu'ils en ont besoin ou non, à l'aide de « pelles » ou de barrages nommés ici « batardeaux ».

Pour « faire un batardeau », on a recours au « clavage », opération que l'on retrouve souvent en Dombes. Il s'agit de malaxer de l'argile soigneusement choisie avec une certaine quantité d'eau de manière à obtenir un mélange imperméable. La terre clavée est également utilisée pour construire les digues d'étangs et colmater d'éventuelles fuites. La surveillance des chaussées et le repérage des « ratières » (fuites provoquées la plupart du temps par les rats musqués) sont d'autres tâches importantes, tout comme l'est le nettoyage régulier des grilles situées aux arrivées d'eau pour que l'eau ne soit pas stoppée par les feuilles lors de son écoulement. Certains travaux ne sont pas indispensables, mais prônés par les exploitants les plus attentifs. Pour améliorer la production, certains épandent des engrais dans l'eau, à partir d'un bateau ; toutefois, il est plus habituel de disposer du fumier en tas sur l'assec, avant la remise en eau à l'automne. Le faucardage est également pratiqué si nécessaire, pour limiter l'extension des végétaux aquatiques envahissants.

La terre en suspension dans l'eau se dépose peu à peu dans le bief et la pêcherie ; au bout de quelques années d'évolage, il devient nécessaire de les curer pour dégager la boue qui gêne les opérations de pêche. Ces travaux s'effectuent aujourd'hui à l'aide d'un bulldozer ou d'une pelle hydraulique ; hier ils étaient effectués à la main ou avec la « pelle à bœufs ».

L'étang temporairement asséché est cultivé au même titre qu'une terre, avec quelques soins particuliers : ainsi, les travaux d'assainissement préalables pour faire égoutter l'étang sont plus importants que ceux d'une terre ; une fois ressuyé, le sol d'étang doit « être pris à temps » car il sèche plus rapidement qu'une terre ordinaire. Le labour en billons bombés a longtemps été pratiqué ; le labour en planches l'est encore fréquemment s'il s'agit ensuite de semer de l'avoine ; ce sont des techniques complexes de travail du sol, autrefois adoptées pour toutes les céréales en Dombes. La culture d'assec, liée à de nombreuses contraintes sociales et techniques, est rarement rentable aujourd'hui et certains étangs sont simplement « retournés », voire fraisés au cultivateur rotatif puis laissés « à soleil ».



**La Dombes des étangs dans le centre-est de la France.**

### La pêche

Chaque année d'eau, les étangs sont alevinés, vidés puis pêchés à l'automne suivant. Tous les quatre ou cinq ans en moyenne, ils sont pêchés au printemps et laissés à sec, en général un été durant, pour être cultivés. Carpes, tanches, gardons, rotengles et brochets sont élevés dans les mêmes étangs, mais la carpe est la seule espèce à faire l'objet d'une production d'alevins séparée, dans de petits étangs de pose ou d'empoissonnage réservés à cet effet. On distingue traditionnellement les « feuilles » (alevins d'un été), les « panots »



© Marchenay/Bérard, CNRS

(alevins de deux étés) et les mères (terme désignant les géniteurs mâles ou femelles). Pour « empoissonner un étang », on compte en moyenne 120 panots, 10 kg de tanches, 15 kg de blanc (gardons et rotengles) et quelques brochets à l'hectare, mais ces chiffres sont ajustés par l'exploitant en fonction de la nature des fonds et de la qualité de l'eau.

Phase la plus spectaculaire de l'évolage, la pêche se déroule à l'automne ou en hiver, voire au printemps lorsque l'étang est mis en assec. Elle a lieu tous les ans pour les étangs de pêche réglée (étangs marchands) et les étangs d'empoissonnage. La première phase consiste à « faire couler l'étang » : le thou (ouvrage muni d'une bonde, permettant de retenir l'eau ou de l'évacuer) est ouvert assez longtemps à l'avance et on règle le débit de manière à ce que l'étang puisse être pêché à la date fixée. Il doit conserver alors la quantité d'eau nécessaire pour permettre au poisson de rester en vie, sans toutefois qu'un niveau trop élevé ne gêne les opérations. Le camion du poissonnier stationne sur la chaussée, le matériel est sorti. Deux équipes, une de chaque côté du bief (fossé creusé dans la partie basse de l'étang et orienté plus ou moins perpendiculairement au thou en direction de la queue d'étang), tirent le filet perpendiculairement en direction de la pêcherie. Le poisson est alors rassemblé dans le filet formant une

**Vidange de l'étang Bataillard avant la pêche. On distingue bien les chaumes du maïs cultivé lors de l'assec précédent. Saint-André-le-Bouchoux, hiver 2005.**

grande poche. Les trieurs prennent place autour de la « gruyère » (table de tri allongée), les porteurs à côté des « filochons » (grosses épuisettes sans manche), remplacés de plus en plus par des caisses en plastique. Le « pêcheur » commence à sortir le poisson et à le déverser dans la gruyère à l'aide de l'« arvot » (large épuisette au long manche). Le poisson est rapidement trié et entreposé dans les filochons ou les caisses, enlevés au fur et à mesure pour être pesés sur la chaussée, puis reversés dans les cuves du camion-vivier. Un deuxième puis un troisième coup de filet seront donnés. Différents types de filets sont utilisés, chacun ayant une maille adaptée à la taille du poisson que l'on souhaite pêcher. Si l'étang est ensuite mis en assec, il faut sortir la totalité du poisson ; s'il est remis en eau, on « reverse » la quantité nécessaire de blancs, tanchons et filatons (petits brochets) en cours de pêche, derrière le filet, pour empoissonner. On laisse « un bon fond de pêche » avec le poisson resté dans l'étang. Le poisson est tou-



© Marchenay/Bérard, CNRS

jours vendu vivant. Une fois l'opération terminée, si l'étang n'est pas mis en assec, le thou est fermé et l'étang reprend l'eau.

### Histoire et société

Le premier témoignage indiscutable de la présence des étangs en Dombes date du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1230, selon M.-C. GUIGUE (1857), la charte de fondation de la Chartreuse de Poleteins fait état d'un étang donné par Marguerite de Beaujeu qui l'avait fait construire. Les étangs sont considérés d'« intérêt public » au XV<sup>e</sup> siècle. Il suffit dès lors d'être propriétaire d'un point bas et d'avoir les moyens pour construire un étang, en inondant au besoin les terres voisines. De ce droit d'inondation découle la dissociation de la propriété de la terre et de l'eau. Tout un ensemble de droits et d'usages s'instaurent, identifiant les droits et les devoirs respectifs des nombreux propriétaires et usagers de l'eau et du sol. Une première polémique vit le jour en pleine période révolutionnaire, associant les étangs au système féodal. Au siècle suivant, une seconde polémique, autrement plus virulente, se déroula sur le terrain de l'hygiène et de l'agronomie et faillit conduire à leur disparition. Le nombre des jours maigres qui inclut les quarante jours du Carême, les mercredis, vendredis et samedis jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle,

**Culture d'avoine dans un étang en assec. Au premier plan, le thou, puis la pêcherie, prolongée par le bief. La chaussée est traditionnellement plantée d'aulnes glutineux. Étang Renolly à Saint-Paul-de-Varax, juin 2005.**

demeure important les siècles suivants. L'étang qui se pêche alors à cette époque constitue une source importante de revenus. La carpe, poisson très résistant, s'élève assez facilement.

Aujourd'hui, la pisciculture, extensive, occupe une place à part dans l'agriculture dombiste. Une certaine inertie continue d'être observée, liée aux structures foncières impliquant des propriétaires peu concernés par la rentabilisation de leur bien. En effet, plus de 80 % des étangs sont exploités par des citoyens, lyonnais pour beaucoup, par l'intermédiaire de gardes, de régisseurs ou de fermiers intéressés au rendement. La rentabilité économique est très variable selon les modes d'exploitation choisis. Les étangs exploités en fermage ou en propriété directe par des agriculteurs affichent des rendements souvent supérieurs. Les travaux d'entretien sont assurés dans le cadre de l'exploitation ; de façon ponctuelle, des amé-



© Marchenay/Bérard, CNRS

liorations sont apportées à la gestion de l'eau, la fertilisation, l'aménagement des étangs.

### La chasse

La chasse joue un rôle capital en Dombes. Associée à l'étang et à la grande propriété citadine, elle ne laisse de place ni aux sociétés communales ni aux associations locales de chasseurs. La location du droit de chasse s'est beaucoup développée depuis une trentaine d'années, perturbant l'organisation cynégétique dans cette région, en raison des prix élevés pratiqués. Ainsi, la chasse en Dombes concerne une classe aisée et citadine et exclut la majorité des Dombistes. En revanche, il existe un usage local, remontant vraisemblablement au XVII<sup>e</sup> siècle, qui autorise les habitants de l'ancien arrondissement de Trévoux – l'actuelle Dombes – à pratiquer la « passe au gibier d'eau », ou « affût », sur tous les chemins communaux classés de leur commune. Cet usage fut à l'origine de tensions parfois très vives ; il est beaucoup mieux compris des propriétaires dombistes de longue date – connaissant les usages locaux et conscients de leur valeur symbolique – que des nouveaux venus ou des locataires de chasse voyant là une atteinte à la propriété. La « passe au canard » est le type de chasse le plus caractéristique ; le chasseur, posté sur la rive, attend le passage du gibier : morillons, milouins, colverts, chipeaux, souchets.

**Après l'assec, le thou est refermé dès la récolte terminée ; l'étang « reprend l'eau » pour une année d'élevage de poissons. Étang Renolly, Saint-Paul-de-Varax, printemps 2000.**

Malgré des intérêts souvent divergents, il existe en Dombes un *modus vivendi* entre pisciculteurs, agriculteurs et chasseurs. La chasse n'a pas – comme en Sologne – éclipsé les autres activités, et il faut compter avec elle. Elle joue un rôle économique non négligeable et contribue, par les capitaux qu'elle apporte, au maintien de l'étang.

### Entretien de la biodiversité et espèces invasives

Ce mode original de culture extensive, par l'alternance des périodes de mise en eau et d'assec – cultivé ou non – engendre de la diversité biologique à différents niveaux. En effet, les pratiques d'exploitation mises en œuvre entraînent un rajeunissement cyclique de l'écosystème, créant en permanence de la biodiversité animale et végétale. Comme les étangs sont peu profonds et leurs rives en pente douce, des associations végétales aux exigences écologiques différentes s'installent, parfois le temps d'un cycle agro-piscicole : espèces de pleine



© Marchenay/Bérard, CNRS

eau, immergées, émergées, phytoplancton, etc. À leur tour, des espèces animales, zooplancton, insectes, invertébrés, mammifères et oiseaux investissent les lieux au fil des inondations et des assèchements temporaires.

Jusque récemment, les prédateurs du poisson, notamment hérons et mouettes, ne provoquaient pas trop de dégâts et étaient tolérés tant bien que mal par les exploitants. Mais aujourd'hui, la pisciculture d'étang est très sérieusement menacée par l'invasion du grand cormoran qui prend des proportions inquiétantes. À cela s'ajoute la présence d'autres indésirables : des mammifères tels le rat musqué ou le ragondin, qui peuvent endommager les chaussées, ainsi que des poissons comme la perche soleil, le poisson chat et un petit poisson du genre *Pseudorasbora* qui entrent en concurrence alimentaire avec les espèces commercialisées.

### **Commercialisation et perspectives**

La dernière enquête nationale sur la pisciculture d'étangs française indique pour la Dombes une production moyenne brute à l'hectare de 240 kg, toutes espèces confondues (LE QUÉRÉ et MARCEL, 1999), la production globale oscillant entre 1 000 et 1 400 t. Ce chiffre peut atteindre 400 kg chez certains exploitants, toutefois la tendance est sérieuse-

**Scène de pêche en Dombes. Dans le filet, le pêcheur prend le poisson avec son « arvot », avant de le déverser dans la table de tri, appelée « gruyère ». D'un côté, les hommes trient le poisson ; de l'autre, les porteurs attendent que les filochons soient remplis pour les transporter jusqu'au camion-vivier. Étang La Tour, Saint-Paul-de-Varax, hiver 2005.**

ment à la baisse depuis quelques années. La carpe représente 50 à 60 % du tonnage de poisson d'étang, soit 800 t en 2006 ; elle est traditionnellement vendue vivante en Allemagne, pays consommateur qui apprécie tout particulièrement la qualité de ce poisson élevé en extensif dans les zones piscicoles françaises. Toutefois, le marché s'est recentré sur la France, en particulier la région du Sundgau en Alsace. Un atelier de filetage existe depuis une vingtaine d'années en Dombes, absorbant partiellement la production ; la partie restante des carpes est vendue pour repeupler rivières et plans d'eau. Les autres espèces de poisson sont toutes commercialisées pour le repeuplement.

Le prix de la carpe payé au producteur reste très bas, ce qui n'encourage pas les efforts d'innovation dans les méthodes d'élevage ! On



© Marchenay/Bérard, CNRS

observe quelques initiatives intéressantes : créations d'écloseries performantes pour la production d'alevins, développement de techniques d'apport de complément alimentaire, notamment avec nourrisseurs sur les étangs.

Les producteurs et les négociants développent actuellement un projet de valorisation de la carpe, et plus généralement des poissons d'étangs de la Dombes, à travers une indication géographique protégée (IGP). Cette démarche s'appuie sur tous les acteurs de la filière piscicole. Elle est amplement justifiée par les atouts dont bénéficie la carpe et qui marquent sa spécificité à travers son histoire, les modalités de son élevage, les relations que ce singulier système hydraulique agro-piscicole entretient avec le paysage.

**Au printemps, les étangs sont souvent couverts d'un tapis flottant de renoncules aquatiques en fleurs (*Ranunculus aquatilis* L.). Étang Bataillard, Saint-Paul-de-Varax, juin 2004.**

## Références

BÉRARD, 1983, 1985, 1989, 1994 ; BÉRARD et MARCHENAY, 1981 ; BOSSI, 1808 ; EGLOFF, 1937 ; FLÉCHET, 1967 ; GUIGUE, 1857 ; LEBRETON, BERNARD, DUPUPET (dir.), 1991 ; LE QUÉRÉ et MARCEL, 1999 ; MANCERON, 2005 ; PERCEVEAUX, 1962, 1972 ; RIVOIRE et TRUCHELUT, 1881 ; SCEAU, 1980 ; TRUCHELUT, 1904.

Eric Mollard Annie Walter

# Agricultures singulières

IRD  
Editions



Éric Mollard, Annie Walter

*Éditeurs scientifiques*

# Agricultures singulières

**IRD Éditions**

Institut de recherche pour le développement

Paris, 2008

### **Photo de couverture**

IRD/T. Simon – Riziculture en bas-fonds et aménagement des versants dans les hautes terres malgaches

### **Préparation éditoriale et coordination**

Marie-Odile Charvet Richter

### **Infographie**

Michelle Saint-Léger et LCA/IRD Bondy

### **Mise en page**

Bill Production

### **Correction**

Yolande Cavallazzi

### **Maquette de couverture**

Michelle Saint-Léger

### **Maquette intérieure**

Catherine Plasse

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.